



Réserve Naturelle
BALLONS COMTOIS



Rapport d'activités et financier 2016



SOMMAIRE

1. Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel	5
1.1. Inventaire et suivi de la flore patrimoniale (opération 113)	5
1.2. Inventaire de la cryptoflore (opérations 511 et 514)	5
1.3. Suivi des papillons de jours, odonates et orthoptères (opération 111)	6
1.4. Suivi annuel du grand tétras (opération 331)	6
1.5. Sortie naturaliste avec la SHNPM (opération 514)	7
1.6. Prospection de la circée des Alpes (opération 222)	7
1.7. Infos naturalistes en bref	7
1.8. Base de données Serena (opération 551)	7
1.9. Plan de gestion de la tourbière du Grand Rossely (opération 131)	7
1.10. Inventaire et préservation des autres patrimoines (action 711)	8
2. Interventions sur le patrimoine naturel	9
2.1. Gestion forestière courante (objectifs 21 et 22 du plan de gestion)	9
2.2. Gestion pastorale (opération 124)	11
2.3. Lutte contre les espèces végétales invasives (opération 242)	13
2.4. Activités cynégétiques (opération 312)	13
2.5. Opération de fermeture de sentiers (opération 411)	13
3. Surveillance du territoire et police de l'environnement	14
3.1. Bilan des tournées de surveillance (opération 422)	14
3.2. Veille réglementaire (opération 423)	15
4. Information des publics et ancrage local	19
4.1. Entretien et renforcement de la signalétique réserve naturelle (opération 611)	19
4.2. Communication (opération 612)	19
4.3. Animations scolaires et grand public (opérations 621 et 622)	20
5. Gestion administrative & relations avec les partenaires	21
5.1. Comité consultatif	21
5.2. Mouvement de personnel	22
5.3. Mutualisation entre les réserves naturelles	22
5.4. Mutualisation avec Natura 2000	22
5.5. Formation du personnel	22
5.6. Autres relations partenariales et ouverture sur l'extérieur	22
6. Bilan financier 2015	23
7. Annexes	27

L'Office National des Forêts et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges ont été nommés gestionnaires de la Réserve Naturelle Nationale des Ballons Comtois, créée par le décret ministériel n° 2002-962 du 4 juillet 2002.

Cette mission leur a été confiée, après consultation du Comité Consultatif et avis des communes concernées, par M. le Préfet de Haute-Saône dans le cadre d'une convention.

La mise en œuvre de cette convention reste néanmoins placée sous le contrôle la Préfecture de Haute-Saône après avis du Comité Consultatif qui réunit les partenaires de la Réserve (collectivités, propriétaires, usagers, associations et scientifiques).

Ce rapport d'activités a pour objectif de présenter l'état d'avancement des différentes actions entreprises dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle des Ballons Comtois (cf. plan de gestion 2015-2024) au cours de l'année 2016.

1. CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL

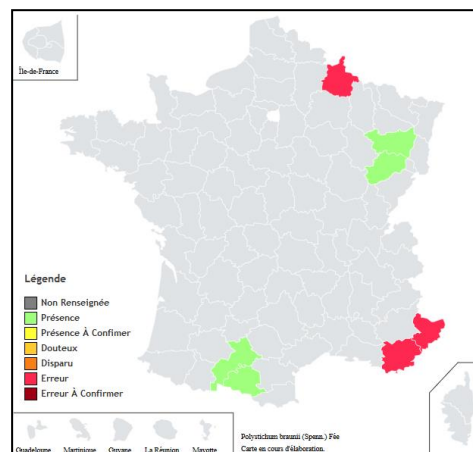
1.1. Inventaire et suivi de la flore patrimoniale (opération 113)

Sur la réserve naturelle, 4 espèces végétales méritent une attention particulière de la part des gestionnaires, de par leur degré de rareté et de menace à l'échelle de la Franche-Comté et du massif vosgien. Elles font par ailleurs l'objet de plans de conservation régionaux, pilotés par le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC).

- Polystic de Braun :

Cette année a été une nouvelle fois très riche concernant l'amélioration de la connaissance de l'espèce sur la RNBC. A l'aide de plusieurs spécialistes (F. Thierry, P. Holveck, O. Billant), les gestionnaires ont pu répertorier une trentaine de nouveaux pieds sur la réserve naturelle en 2016. Les gestionnaires disposent désormais d'une cartographie précise de 115 pieds de polystic de Braun inventoriés sur et autour de la réserve naturelle, permettant une prise en compte totale de l'espèce dans la gestion forestière. Cette intégration est d'autant plus importante qu'il est désormais confirmé que le secteur des Ballons Comtois possède la plus importante population de *Polystichum braunii* connue du massif vosgien, à mettre en relation avec la répartition nationale de l'espèce (ci-contre, source : Tela Botanica).

La poursuite de la compilation des données avec les spécialistes ainsi que des comptages précis sur plusieurs stations permettront encore d'affiner la connaissance en 2017.



- Lycopode inondé :

Aucun suivi n'a été mené en 2016 sur cette espèce en bon état de conservation sur la réserve naturelle.

- Lycopode des Alpes :

Le protocole de suivi est disponible dans les rapports d'activité 2012 et 2014. Le comptage et le contrôle de la végétation (coupe de la bruyère) sur les placettes expérimentales ont été effectués le 29 août par le conservatoire botanique (CBNFC-ORI) et des gestionnaires. La comparaison entre les 3 années de suivis (2012, 2014 et 2016) montre une globale diminution du taux de recouvrement du lycopode des Alpes sur 3 des 4 placettes de suivis en 2016. En revanche, le nombre de strobiles a été beaucoup plus important en 2016 que les autres années. Il sera intéressant, par la poursuite du suivi dans les années à venir, d'observer si la diminution de recouvrement et l'augmentation du nombre de strobiles est une réponse quant à un stress provenant d'un mode d'entretien particulier ou à des facteurs extérieurs. En tout état de cause, 3 années de suivis ne permettent pas pour l'instant de conclure sur l'efficacité du mode d'entretien sur les individus de lycopode des Alpes.



1.2. Inventaire de la cryptoflore (opérations 511 et 514)

1.2.1. Etude des bryophytes au Ballon de Servance (budget « études et travaux » 2015)



Le rapport concernant l'inventaire des bryophytes au ballon de Servance a été rendu par le prestataire (bureau d'étude ONF). Les prospections réalisées mettent en évidence la présence de 137 espèces sur la chaume. Le détail est de 106 mousses et 31 hépatiques dont 6 hépatiques à thalle.

Cette diversité est très importante et souligne la diversité des milieux donc les potentialités d'accueil des bryophytes. La plus grande diversité est observée sur le versant Lorrain de la chaume du ballon de Servance, précisément au sein de la Hêtraie subalpine de l'*Aceri pseudoplatani-Fagetum sylvaticae* ainsi qu'au niveau de la tourbière de pente de l'*Eriophoro*

vaginati - *Trichophoretum cespitosi* qui borde la Hêtraie subalpine. La multiplicité des substrats rencontrés dans ces habitats explique la présence d'une telle diversité.

Dans une moindre mesure, la tourbière haute de l'*Eriophoro vaginati* - *Trichophoretum cespitosi* et l'habitat du *Sphagnetum magellanicum* présentent également une diversité intéressante.

Le rapport complet est disponible sur demande auprès des gestionnaires de la réserve naturelle ou de la DREAL BFC.

1.2.2. Sortie naturaliste dans le cadre de l'assemblée générale du BLAM

La RNBC a accueilli le 17 septembre une sortie naturaliste en marge de l'assemblée générale du BLAM (Bryologisch Lichenologische Arbeitsgemeinschaft für Mitteleuropa). Une trentaine de spécialistes dans les groupes des bryophytes et lichens ont prospecté plusieurs sites de la réserve naturelle (parcelles 41 et 42 de la forêt domaniale de Saint Antoine, Ballon de Servance) et y ont inventoriés des dizaines d'espèces différentes. Les résultats définitifs seront publiés au cours du premier semestre 2017, mais ils semblent d'ores et déjà très prometteurs avec plusieurs nouvelles espèces à forts enjeux pour la réserve naturelle.



1.2.3. Inventaire mycologique



Comme chaque année désormais, une sortie est organisée sur une journée par les gestionnaires de la réserve en collaboration avec la Société Mycologique du Pays de Montbéliard (SMPM). En 2016, nous avons prospecté un secteur entre la planche des Belles Filles et l'étang des Belles Filles, en forêt communale de Lepuix-Gy. La sécheresse de l'automne n'aura pas permis de faire de grande découverte. C'est d'ailleurs essentiellement en bas de pente et aux abords de l'étang que le plus grand nombre d'observations a été fait. Ce sont seulement **26 espèces qui ont été rencontrées cette année**, contre 93 l'année dernière.

Le compte rendu complet de cette journée de terrain, avec l'intégralité des espèces observées, sera publié dans le bulletin annuel de la SMPM.

1.3. Suivi des papillons de jours, odonates et orthoptères (opération 111)



Dix demi-journées de terrain, étalée de juin à septembre, ont été consacrées à la récolte d'exuvies sur la tourbière du Rossely. Plusieurs dizaines d'exuvies ont été stockées dans des piluliers et feront l'objet de détermination au cours du premier semestre 2017. Les premiers résultats semblent indiquer la présence d'une forte population d'aesche subarctique (photo ci-contre de l'exuvie) au niveau de l'œil principal de la tourbière : il s'agit d'une espèce à fort enjeu et faisant l'objet d'un plan régional d'action.

Par ailleurs, une nouvelle espèce d'odonate pour la RNBC a été découverte par F. Thiery sur la tourbière de Bravouse : il s'agit de l'agrion délicat, *Ceriagrion tenellum*, classé vulnérable en Franche-Comté.

1.4. Suivi annuel du grand tétras (opération 331)

En 2016, le protocole de suivi retenu a été la prospection hivernale de 7 secteurs réputés favorables avec récolte des indices de présence (crottes, plumes, traces...). Les indices récoltés ont été stockés puis envoyés pour analyse génétique (le Groupe Tétràs Vosges assurant le relai avec le laboratoire d'analyse). A noter que sur les circuits parcourus, comme en 2015, une trace GPS a été conservée afin de mémoriser les secteurs prospectés et de pouvoir en déduire le nombre d'indices par linéaire parcouru.

Par ailleurs, un premier essai de suivi printanier et estival a été mis en place par le GTV par l'intermédiaire de 4 pièges photographiques placés en divers points du plateau de Bravouse. Plusieurs photographies de poules ont été prises (photo ci-contre). A noter que si il est possible de différencier les coqs sur photo, ce n'est pas le cas pour les poules.



1.5. Sortie naturaliste avec la SHNPM (opération 514)

Une sortie estivale a été organisée à l'initiative de la Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard le 25 juin, dans le but principal de réaliser des prospections botaniques sur la chaume du Ballon de Servance et ses annexes tourbeuses. La plupart des espèces végétales connues sur le site ont été retrouvées. A noter également la confirmation de la présence de *Dactylorhiza incarnata*, une orchidée présente sur le terrain militaire, hors pâturage. Plusieurs espèces de lichens et un micromycète nouveau pour la mycoflore comtoise ont été également observés.

1.6. Prospection de la circée des Alpes (opération 222)

Une demi-journée de terrain a été organisée en août dans le but de localiser des stations de circée des Alpes dans la parcelle 50 de la forêt domaniale de Saint-Antoine. Yorrick Ferrez du CBNFC a ainsi pu indiquer aux gestionnaires les critères de détermination de *circea alpina*, facilement confondable avec *circea intermedia*. Le but était de prendre en compte cette espèce protégée en Franche-Comté lors de la coupe de bois qui avait lieu à l'automne. Il s'est finalement avéré que la circée des Alpes était globalement peu représentée dans la parcelle. Elle a été localisée principalement dans des secteurs présentant de gros blocs rocheux où il n'était pas prévu d'exploitation. A priori, la coupe n'a donc pas eu d'impact sur la population à l'échelle de la parcelle.



1.7. Infos naturalistes en bref...

- La présence du lynx boréal a pu être confirmée à plusieurs reprises par les gestionnaires au cours de l'année 2016 sur le massif des Ballons Comtois (traces, photos...).
- Les gestionnaires ont participé au comptage des chamois dans le massif en avril : la population semble stable et estimée entre 120 et 150 individus répartis sur les versants de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.
- F. Thiery et les gestionnaires se sont rendus sur la tourbière de Bravouse pour collecter des copépodes. Ils ont été envoyés au MNHN pour identification à l'espèce : résultats attendus en 2017 !

1.8. Base de données Serena (opération 551)

La base de données de la réserve naturelle continue d'être régulièrement alimentée. A ce jour, la base comporte 23 654 données réparties en 2 252 taxons.

1.9. Plan de gestion de la tourbière du Grand Rossely (opération 131)

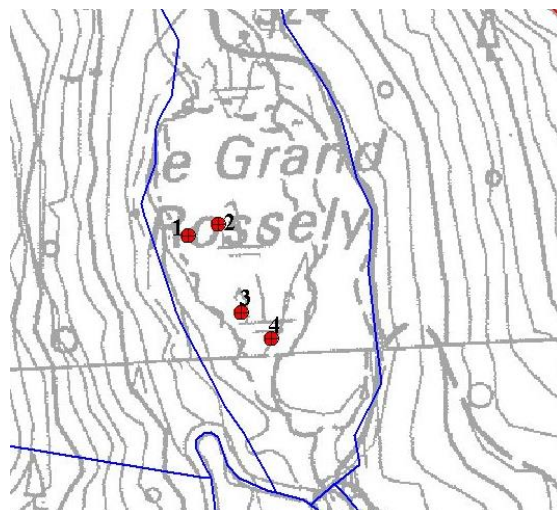
1.9.1. Suivi des hauteurs d'eau sur la tourbière - suite

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des tourbières du Rossely, du matériel a été acheté en 2014 afin de suivre les hauteurs d'eau corrélées à la pluviométrie du site. L'installation a été faite en juin 2015 grâce à des crédits DREAL et Agence de l'Eau. Le matériel enregistre des données depuis le 22 octobre 2015.

Nous avons relevé les données puis remis à zéro les 3 sondes piézomètres le 13 octobre 2016. Des difficultés de connexion entre le câble qui permet de récupérer les données et la sonde n°2, ainsi que notre méconnaissance du logiciel, nous ont fait perdre une partie des données de cette sonde. Les 3 sondes ont été programmées pour reprendre la prise de données le 13 octobre 2016.

Concernant le pluviomètre, une première extraction de donnée avait été faite en juillet 2016. Mais c'est le seul point positif concernant cet appareil. Le fichier extrait en juillet ne présente des données que jusqu'en mai. Par ailleurs les données antérieures à novembre 2015 ne semblent pas cohérentes. Et enfin nous n'avons pas réussi à réaliser une deuxième extraction de données avant l'hiver, malgré de nombreuses tentatives de diverses natures. Nous allons profiter de l'hiver pour essayer de trouver la solution avec le fournisseur.

En conclusion, nous pensions que cette première année d'utilisation du matériel servirait de test, ça a bien été le cas !



1.9.2. Suivi photo

Dans le cadre de l'action n°3 du plan de gestion des tourbières du Rossely, qui avait pour but la maîtrise des semenciers et jeunes ligneux résineux, des travaux de coupe de quelques arbres ont été réalisés en 2012. Le suivi photo est un des moyens de contrôler de l'évolution des milieux suite à ces travaux. Pour le moment, la régénération arborescente n'est pas visible.



2012 – Avant Travaux



2016 – Après Travaux



2012 – Avant Travaux



2016 – Après Travaux

1.10. Inventaire et préservation des autres patrimoines (action 711)

Au cours du printemps 2016, les gestionnaires ont été contactés par l'archéologue Bernard Bohly qui souhaitait prospecter 2 anciennes mines situées à l'intérieur de la réserve naturelle sur la commune d'Auxelles-Haut : la galerie de recherche « Charborue » et la mine « Wildemann ». Après une compilation des textes et données historiques sur les mines, Bernard Bohly et Guy Schwalm se sont rendus sur site durant 4 journées, dont une fois accompagné des gestionnaires de la réserve naturelle. Ils ont constitué une cartographie de surface et ont étudié les 2 galeries pour aboutir à un plan général des galeries. Il en ressort les points essentiels suivant :

- La mine Wildemann est partiellement inondée et uniquement taillée à la pointerolle. D'un développement de 34 m 50, la mine est constituée d'un travers-banc recoupant 3 filons de plomb.
- La mine Charborue a été taillée à la pointerolle et par un travail au feu dans certains secteurs. Constituée de 2 tronçons perpendiculaires, elle totalise un développement de 19 m 60. A son extrémité, la galerie se termine par un spectaculaire front de taille, intégralement creusé à la pointerolle. Cette galerie semblait constituer une simple recherche.

Un rapport détaillé a été rédigé par Bernard Bohly : il a été transmis aux gestionnaires sous le format d'un document confidentiel.



2. INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL

2.1. Gestion forestière courante (objectifs 21 et 22 du plan de gestion)

2.1.1. Aménagements forestiers (opération 223)

Le renouvellement de l'aménagement forestier de la forêt communale de Lepuix-Gy n'est prévu qu'en 2017. Toutefois au vue de la taille de la forêt et des difficultés d'accès en hiver, le service forêt de l'ONF a souhaité commencé la prise de donnée sur le terrain dès l'automne 2016. Les gestionnaires de la réserve naturelle y ont participé à hauteur de 4 journées. Ils seront amenés à échanger avec la personne en charge de l'écriture du document et le propriétaire au cours de l'année 2017 sur des prescriptions de gestion particulières pour la partie en réserve.

2.1.2. Application d'une sylviculture favorable à la biodiversité

- Rencontre du « groupe expert » (opération 221)

Cette rencontre entre ONF, gestionnaires de la RNBC, DREAL et GTV a pour but de tester la mise en œuvre d'une sylviculture favorable à l'habitat Tétrás en forêt domaniale, par une réflexion sur les martelages et leurs résultats.

La journée du 25 août 2016 a permis au groupe de visiter et discuter le programme des coupes 2017 en forêt domaniale de Saint Antoine. Les 4 parcelles inscrites au programme sont retenues pour le martelage en 2016 et donc l'exploitation en 2017.

Toutefois la parcelle 42 ne sera parcourue que sur un petit tiers de sa surface.

Enfin, la parcelle 33 a fait l'objet d'une discussion importante du groupe autour des différentes options pour le gestionnaire forestier d'évacuer les bois coupés. Pour la partie haute de la parcelle, il a été acté par le groupe que l'utilisation de la piste de crête, y compris jusqu'au carrefour avec le GR, était possible au vue du bénéfice écologique à tirer de l'exploitation de cette zone de jeunes épicéas très denses. Sur la partie basse de la parcelle il est retenu par le groupe de privilégier l'usage de la piste qui sort au quai de l'Epine, malgré le passage dans une zone humide (créée par la présence de la piste). Ce choix permet d'éviter le passage à gué du Rossely ou l'utilisation du pont du Rossely. Un dossier au titre de la loi sur l'eau a été déposé par le gestionnaire forestier.

2.1.3. Martelage & exploitation forestière

L'objectif ici est de faire état des périodes réelles d'exploitation forestière sur le site, à mettre en comparaison avec les périodes de martelage. Pour les programmes de coupes antérieures à 2016, les éléments qui ont évolués depuis les rapports d'activités des années précédentes sont indiqués en gras dans les tableaux.

- Activités selon le programme de coupe 2010

Forêt	Parcelle	Surface Parcourue Ha	Volume total m3	Prélèvement m3/ha	Type de coupe	OBSERVATIONS		
						Martelée	Exploitée	Vendue
FP Goutte du Lys	crête	1	140	140	Sanitaire	2010	NON	OUI

La coupe de la forêt privée de la Goutte du Lys devait être exploitée par l'acheteur au plus tard au 30 septembre 2012. L'exploitation n'a pas eu lieu. La propriétaire est toujours sans nouvelle de l'exploitant en fin d'année 2016.

- Activités selon le programme de coupe 2011

Forêt	Parcelle	Surface Parcourue ha	Volume total m3	Prélèvement m3/ha	Type de coupe	OBSERVATIONS		
						Martelée	Exploitée	Vendue
FP Goutte du Lys	Plain des Joncs	2,5 à 3	?	?	Sanitaire	OUI	NON	NON

Cette coupe est toujours en attente. Dans un courrier fin 2016, la propriétaire nous indique ne pas savoir quelles suites donner à cette coupe.

- Activités selon le programme de coupe 2014

Forêt	Parcelle	Surface	VOLUME	Prélèvement	Type de coupe	OBSERVATIONS		
		Parcourue	total			Martelée	Exploitée	Vendue
		ha	m3	m3/ha				
FC Auxelles-Haut	E	8,10	81	10	Irrégulier	2013	OUI*	2015
FC Auxelles-Haut	F	12,50	172	14	Irrégulier	2013	OUI*	2015

* : Pour ces parcelles l'exploitant n'a pas encore fait la remise en état du chantier. Il reviendra donc sur le site pour réaliser cette tâche ; mais tous les bois ont été débordés.

- Activités selon le programme de coupe 2015

Forêt	Parcelle	Surface	VOLUME	Prélèvement	Type de coupe	OBSERVATIONS		
		Parcourue	total			Martelée	Exploitée	Vendue
		ha	m3	m3/ha				
FC Auxelles-Haut	G	10	94	9.4	Irrégulier	2015	OUI*	2015
FC Auxelles-Haut	H	9	118	13	Irrégulier	2015	OUI*	2015
FC Lepuix-Gy	3	11,20	/	/	Irrégulier	Mis en attente pour des problèmes d'accès à la parcelle + projet ilot Natura 2000		
FC Lepuix-Gy	4	6,60	/	/	Irrégulier			
FD Saint Antoine	43A	1	35	35	Eclaircie résineuse	2014	NON	NON
FD Saint Antoine	92_ja	3	96	32	Irrégulier	2014	NON	NON

* : Pour ces parcelles l'exploitant n'a pas encore fait la remise en état du chantier. Il reviendra donc sur le site pour réaliser cette tâche ; mais tous les bois ont été débordés.

En FD Saint Antoine, la parcelle « 92ja » n'a pas été exploitée en 2015 pour des raisons budgétaires. La 43 A n'a pas été exploitée en 2015 pour des raisons techniques. Le gestionnaire forestier a souhaité mettre en œuvre l'exploitation de ces deux parcelles en 2016. Les contrats ont été passés avec les entreprises mais les coupes n'ont pas pu être commencées avant le 15 décembre. **Elles seront donc réalisées en 2017** en même temps que les parcelles 107 et 105 de l'état d'assiette 2016.

- Activités selon le programme de coupe 2016

Forêt	Parcelle	Surface	VOLUME	Prélèvement	Type de coupe	Observations		
		Parcourue	total			Martelée	Exploitée	Vendue
		ha	m3	m3/ha				
FC Lepuix-Gy	45	8,30	299	36	Irrégulier	2015	Non	Oui
	46	11,20	679	60	Irrégulier	2015	Non	Oui
	47	8,20	342	42	Irrégulier	2015	Non	Oui
FD Saint-Antoine	105_im	14,14	186	13	Irrégulier	2015	2016 ⁽¹⁾	En partie
	117_ja	15,42	126	8	Irrégulier	2015	2016 ⁽¹⁾	
	118_ja	1	58	58	Irrégulier	2015	2016	2016
	116_im	5,70	374	66	Irrégulier	2015	2016	2016
	106_ja	10,96	94	9	Irrégulier	2015	2016	2016
	107_im	6,31	794	126	Irrégulier	2015	2016	2016
	16_im	3,5	155	44	Irrégulier	2015	2016 ⁽²⁾	2016
	50_im	20,22	1344	66	Irrégulier	2015	2016	2016

(1) Les parties feuillues, en bord de route de ces deux parcelles ont été exploitées et les bois évacués en 2016. Les parties résineuses (plantations d'épicéa) de ces parcelles devaient être exploitées par une technique différente ; Le gestionnaire forestier n'a pas réussi à trouver d'exploitants par câble mat. Ce n'est qu'à l'automne 2016 qu'un contrat avec un exploitant utilisant une abatteuse a pu être passé. C'est un chantier commun avec des parcelles hors réserve qui a commencé en novembre 2016 par la parcelle 107. L'ensemble (P 107, 105, 92, 43A) sera terminé en 2017. Une amélioration forte est attendue en termes d'habitat, notamment dans la parcelle 107, suite à cette exploitation.

(2) Une petite surface de jeunes hêtres n'a pas pu être exploitée pour des raisons techniques (interdiction de franchir un cours d'eau). Ils seront exploités en bois de chauffage en 2017.

En forêt domaniale de Saint-Antoine, les parcelles 107-at et 119-ja initialement prévues à l'état d'assiette n'ont finalement pas été retenues par le propriétaire. Le passage en coupe de la parcelle 118-ja correspond à un report du programme de 2015.

Par ailleurs, les éclaircies résineuses des parcelles 4 et 5 prévu en 2015 n'ont pas pu être réalisées en totalité, le porteur ne pouvant pas circuler sur les secteurs en trop fort dévers. Le gestionnaire forestier envisage d'intervenir en travaux entre 2016 et 2017 pour couper ou anneler une partie des bois restés sur pied.

2.1.4. Bilan des coupes non programmées en 2016

En forêts communales et domaniales, il n'y a eu aucun prélèvement de bois dans la réserve naturelle autre que celui initialement prévu dans le programme de l'année.

2.1.5. Entretien des infrastructures forestières par les propriétaires (en forêt domaniale de Saint-Antoine)

- Dans le cadre d'une demande présentée en comité consultatif en 2016, l'ONF a réalisé la réfection du **pont du Stalon**. Les travaux ont commencé fin octobre et ce sont terminés mi-novembre. Toutes les consignes de nettoyage des engins et des véhicules avant l'accès au chantier ont été respectées. Un platelage bois avec un géotextile a bien été installé avant le



démontage du pont pour éviter de souiller le cours d'eau. Un géotextile fixé par des sacs de sable a été installé en contrebas du chantier dans le lit du cours d'eau afin de filtrer les particules mises en suspensions pendant toute la durée des travaux. La nouvelle structure du pont est constituée d'un emboîtement de blocs de béton préfabriqués. Ces blocs ont été posés directement sur la roche mère. Donc aucun béton n'a été coulé sur place.



- Dans le cadre d'une demande présentée également en comité consultatif en 2016, l'ONF a réalisé l'entretien de la **route forestière de l'Aigual**. Cette route empierrée n'avait pas été entretenue depuis de nombreuses années et la régénération forestière avait commencé à s'installer. Les enjeux botaniques de ce chemin ont été vérifiés avant l'intervention, en août, par les gestionnaires avec l'aide de F. Thiery. Suite à la découverte de plusieurs espèces végétales à enjeux dans les fossés de cette route, les gestionnaires de la réserve ont transmis l'information au conducteur du chantier. Les stations ont également été mises en défend par de la rubalise. Les consignes de protection ont bien été prises en compte.

2.2. Gestion pastorale

2.2.1. Le pâturage (opération 124)

Les chaumes des Ballons Comtois constituent 4 enclaves totalisant près d'une centaine d'hectares au sein d'un espace forestier de plus de 2000 ha. Situées entre 900 et 1200 m d'altitude sur une roche-mère granitique, elles correspondent au dernier maillon méridional des hautes chaumes du massif vosgien, qui s'étendent sur plus de 3000 ha jusqu'aux chaumes du Tanet-Gazon du Faing au nord.

En 2016, ces quatre espaces ouverts ont été pâturés au sein de la Réserve Naturelle des Ballons Comtois : la chaume du Ballon de Servance, la chaume du Beurey, la chaume du Querty et le Plain des Boeufs. Trois

agriculteurs se partagent la charge de mener des pâturages estivaux, sur la base de cahiers des charges écrits par les gestionnaires.

La saison de pâturage 2016 s'est globalement bien déroulée sur l'ensemble des chaumes, et les conventions et cahiers des charges ont été bien respectés.

Concernant le **Ballon de Servance**, la sécheresse estivale a contraint l'agriculteur à monter une citerne d'eau à de nombreuses reprises pour abreuver le troupeau. Les problèmes d'eau sont récurrents ces dernières années au Ballon de Servance, surtout dans les abreuvoirs du parc du haut, plus sensibles aux périodes de sécheresse.

Par ailleurs, Benoît Hosatte a acheté la parcelle A245 mise en vente par Mme Fuser, d'une surface de 1,46 ha dans la zone pâturée du Ballon de Servance.

Plus tôt dans l'année, il est important de retenir que le comité consultatif a validé le plan de gestion du Ballon de Servance qui fixe les enjeux, les objectifs et les actions à entreprendre sur le site pour une durée de 10 ans. Le document est disponible sur demande aux gestionnaires.



Le manque d'eau s'est également fait ressentir au cours de l'été sur la **chaume du Querty**, et a perturbé la saison de pâturage. Sandrine Gouat a installé les portillons et porte galvanisés aux 2 entrées / sorties de la chaume. Pour rappel ces éléments avaient été financés par les gestionnaires via un budget étude et travaux en 2015. Plus tôt dans l'année, une réunion « bilan 2015 / perspectives 2016 » avait été organisée à l'initiative des gestionnaires avec la commune d'Auxelles Haut et l'agricultrice, le compte rendu est disponible en **annexe 1**.

Sur la **chaume du Beurey**, la période de pâturage a légèrement été décalée afin de permettre les travaux sylvicoles (cf. 2.2.2). Là aussi, l'eau a manqué en période estivale et automnale.



Au **plain des bœufs**, le troupeau ovin a été attaqué début août par un prédateur : 2 agneaux ont été tués sur le coup et un autre est mort de ses blessures. Après constatation par l'ONCFS, il a été conclu à une attaque de lynx. Totalement indépendamment à cette prédation, Eric Gillet, en charge du pâturage sur le plain des bœufs depuis 2003, a décidé d'arrêter son activité et a dénoncé la convention qui le liait à l'ONF. Les gestionnaires l'ont rencontré à l'automne et l'ont remercié pour toutes ces années de travail sérieux et appliqué, sur et à proximité de la réserve naturelle. Un appel à candidature pour reprendre la gestion pastorale du plain des bœufs sera lancé au premier trimestre 2017.

2.2.2. Les interventions manuelles

Dans le cadre de l'opération 111, au **Ballon de Servance**, une première journée de travaux sylvicoles a été menée dans un secteur non pâturé de la chaume, en terrain militaire, afin d'empêcher la fermeture complète du milieu. C'est l'épicéa qui a été ciblé, avec une coupe de la régénération et un cerclage de certains arbres, dans le but de maintenir le milieu semi ouvert à long terme, état favorable au maintien de plusieurs espèces à enjeux dont le lycopode des Alpes et la pédiculaire des bois. Conformément au plan de gestion du site et à l'autorisation de l'autorité militaire, ces travaux seront poursuivis et amplifiés en 2017.

Dans le cadre de l'opération 124, au **Querty**, le budget « études et travaux 2016 » a permis la réalisation de deux actions :

- Le rouleau brise fougère a été passé à 2 reprises pour la 3^{ème} année consécutive par l'entreprise de débardage à cheval « Mil Sabots ». Si les effets positifs se font ressentir, il convient de ne pas relâcher les efforts engagés pour la lutte contre cette espèce envahissante.

- Par ailleurs, une opération de broyage du genet a eu lieu fin juin. Elle a nécessité l'utilisation de débroussailluses manuelles en amont pour dégager les roches puis d'un rotobroyeur. Cette lourde opération, réalisée dans des conditions météorologiques optimales, a conduit à une modification radicale de l'aspect de la chaume sur près d'1 ha. Comment la végétation va reprendre dans ce secteur et quelle gestion pastorale doit on mener sur l'ancienne zone à genet sont 2 problématiques essentielles auxquelles devront répondre les gestionnaires et l'agricultrice en 2017.

Enfin, dans le cadre des opérations 322 & 124, au **Beurey**, l'entreprise de débardage à cheval « Mil Sabots » a procédé au cours de l'été à une coupe d'une centaine d'épicéa sur environ un hectare, dans le but de revenir à un état semi ouvert sur la partie « est » de la chaume. Les arbres coupés ont été entreposés dans la réserve intégrale attenante, contribuant ainsi à l'augmentation du niveau de bois mort. Outre les bénéfices directs pour la flore et l'habitat de prairie à nard raide, cette coupe sera également favorable au grand tétras, espèce encore rencontrée ponctuellement dans le secteur. Le chantier a été réalisé à 75% en 2016 et sera finalisé en 2017 avec le budget « études et travaux 2016 ». L'agriculteur en charge du pâturage de cette chaume avait été rencontré en mars pour lui présenter ce projet.



2.3. Lutte contre les espèces végétales invasives (opération 242)

Une tache de quelques mètres carrés de Balsamine de l'Himalaya a été découverte dans une clairière de la parcelle 11 de la forêt communale de Lepuix à l'occasion de la sortie mycologique à l'automne. Les gestionnaires sont retournés sur place quelques jours plus tard, ont arraché les pieds avant la dispersion des graines et mis dans un sac poubelle pour destruction. Ce sont vraisemblablement des engins forestiers qui ont conduits à l'installation de l'espèce indésirable.



A noter également que la tache de Balsamine de l'Himalaya qui prenait de l'ampleur en 2012 le long de la route départementale 16 à proximité immédiate de la RNBC a été totalement détruite grâce aux interventions pluriannuelles des gestionnaires et de l'ONF. Un contrôle est effectué chaque année pour détruire les quelques pieds qui pourraient à nouveau fleurir.

2.4. Activités cynégétiques (opération 312)

- Les gestionnaires ont relancé en 2016 l'organisation d'une **rencontre avec le « groupe chasse »**. Pour mémoire, ce groupe est constitué de représentants des associations ou locataires des chasses situées dans ou à proximité de la réserve naturelle. Cette rencontre a eu lieu le 28 avril à plancher bas. Elle a permis à chaque représentant de présenter son activité de la saison 2015/2016. Les gestionnaires de la réserve en ont profité pour faire un rappel de la réglementation en matière de chasse sur le territoire de la réserve et notamment concernant la circulation des véhicules à moteur. Ils ont également présenté leur projet de plan de circulation qui sera présenté en comité consultatif en 2017. En marge de cette réunion, une rencontre a également été organisée avec la commune d'Auxelle-haut sur cette même thématique.

- Aucune action de chasse n'a eu lieu dans la **réserve de chasse** durant cette année.

- En **forêt domaniale de Saint Antoine**, le projet de l'ONF de mise en place d'enclos-exclos a abouti en 2016. L'objectif est d'intégrer cette forêt dans le réseau de suivi des placettes concernant l'impact de la grande faune sur la régénération forestière à l'échelle nationale. En référence à une demande présentée en comité consultatif en 2015, les enclos-exclos ont été posés par des ouvriers de l'ONF : un dans la parcelle 18 (photo ci-contre), en contre-haut du plain des Bœufs, l'autre à l'intersection des parcelles 56 et 57.



2.5. Opération de fermeture de sentiers (opération 411)

Les crédits attribués en 2016 dans le cadre spécifique de l'OMT 41, ont été utilisés à l'automne pour travailler sur deux secteurs :

- la crête entre la planche des belles filles et le vieil étang avec la pose d'une barrière bois fabriquée sur place ainsi que la fermeture de la piste d'accès à la parcelle 22.
- le Ballon de Servance avec, dans le cadre de la déviation du GR, l'amélioration de l'accessibilité du nouveau tracé et la fermeture de l'ancien tracé par la pose d'une signalétique temporaire.

3. SURVEILLANCE DU TERRITOIRE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

3.1. Bilan des tournées de surveillance (opération 422)

Des tournées mixtes de surveillance regroupant des agents du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et des agents de l'Office National des Forêts ont été organisées dans la Réserve Naturelle des Ballons Comtois. Ces tournées de surveillance spécifique, effectuées en binôme, se sont déroulées du 17 janvier au 29 décembre 2016.

Conformément à la convention passée entre l'ONF et le PNRBV, **17 tournées pédestres (TP) et 8 tournées équestres (TE)**, brigade équestre ONF de Saint-Antoine, ont été effectuées. Les tournées sont organisées majoritairement les week-ends.

Par ailleurs, l'ONCFS a informé les gestionnaires avoir réalisé 3 tournées de surveillance spécifiques à la RNBC, sans constater d'infraction.



3.1.1. Orientations de l'année

- Mettre en application les consignes actualisées en 2016 et notamment les verbalisations strictes des infractions « chien » et toute sortie de sentier en hiver.
- Concentrer les tournées pédestres sur la période la plus sensible pour la faune, la période de neige et le printemps.
- Observer la fréquentation du site, les accès utilisés.
- Continuer l'information et la sensibilisation des publics rencontrés.

3.1.2. Fréquentation observée

- 693 piétons rencontrés, dont 114 skieurs et 34 randonneurs en raquettes ;
- 84 cyclistes (ou VTT) et aucun cavalier croisé ;

La fréquentation observée est un peu plus élevée qu'en 2015 mais équivalent à des chiffres de fréquentation d'avant 2010, et donc en rapport avec le nombre de tournée de surveillance réalisée.

3.1.3. Infractions et verbalisation

Le tableau ci-dessous dresse un bilan synthétique des infractions constatées lors des tournées de surveillance et des sanctions associées.

infractions	simple constat (traces fraîches...)	avertissement oral	timbre amende	procès verbal	total
introduction de chien	5	4	5	0	14
circulation en véhicule à moteur	3	0	0	0	3
sortie de sentier en dehors des dates autorisées	4	2	1	0	7
camping / bivouac	0	0	0	0	0
feu de camps	0	0	0	0	0
jet de déchet	0	0	0	0	0
Atteinte à la flore / faune	0	0	0	0	0

Plusieurs éléments complémentaires au tableau sont à prendre en compte :

- Les traces d'une activité de chien de traineau sur les pistes de ski de fond au Ballon d'Alsace ont été relevées.
- Il y a de nombreuses traces de sortie de sentier en hiver, difficile à quantifier quand la neige est ancienne : le tableau ci-dessus ne les prend pas en compte.
- Les avertissements oraux et timbres amendes ont systématiquement été doublés d'une reconduite à la sortie de la réserve naturelle.
- Par leur présence sur le terrain, les gestionnaires ont pu empêcher plusieurs infractions avant qu'elles ne commencent.

3.1.4. Conclusions

- La nouvelle signalétique « chien » mise en place depuis 2015 sur quelques sites, porte ses fruits et donne toute la légitimité aux agents chargés de la surveillance pour verbaliser.
- La nouveauté cette année a été, à deux reprises, le refus catégorique et même virulent de contrevenants de décliner leur identité.

- La fréquentation hors-piste, surtout l'hiver en raquettes et à ski est toujours présente et difficile à appréhender malgré des périodes d'observation statique à l'entrée des sentiers notamment en hiver et une signalétique renforcée.
- la circulation de tous types de véhicules motorisés est également toujours présente mais ponctuelle dans le massif et les véhicules sont toujours aussi difficiles à interpeller.

3.2. Veille réglementaire (opération 423)

Au-delà du décret ministériel de création de la réserve naturelle, plusieurs arrêtés préfectoraux, conventions et concessions de terrain ont été pris depuis 2002 afin de clarifier, compléter ou rendre plus cohérente la réglementation sur ce territoire. Les gestionnaires ont pour mission de veiller au respect de ces différents textes.

3.2.1. Infrastructures touristiques, sportives et de loisir

• Les sentiers de randonnée

Coté **Territoire de Belfort**, le Conseil Départemental a finalisé le débalisage qu'il avait engagé en 2014, des sentiers situés dans la réserve intégrale de la forêt domaniale du Ballon d'Alsace. Le pont entre l'étang madrier et l'étang du petit haut a également été démonté.

Coté **Haute-Saône**, concernant l'entretien des GR, les difficultés évoquées en 2015 (cf. rapport d'activité 2015) ne sont pas résolues. Les gestionnaires ont demandés à rencontrer les personnels en charge de ce travail afin d'évoquer précisément les besoins et les attentes du point de vue de la réserve. Il n'a pas été possible de se rencontrer en fin d'année 2016, mais la rencontre est programmée pour mars 2017.

Le projet de déviation du GR qui traverse le Ballon de Servance (cf. rapport d'activité 2015) a été mis en œuvre au cours de l'automne dans la cadre d'une étroite relation entre les gestionnaires de la réserve et les services techniques du CD70. Au début de l'automne la déviation était effective. Une signalétique temporaire a été mise en place pour expliquer aux randonneurs l'objectif de cette déviation. Ce travail a également été l'occasion d'améliorer la lisibilité du balisage de ce GR dans ce secteur.

Enfin, le balisage VTT installé dans le cadre de la base VTT des mille étangs, mais sans l'accord des gestionnaires et du comité consultatif (cf. précédent rapport d'activité 2014&2015), ni du propriétaire, a enfin été retiré en 2016.



• Les pistes de ski de fond

Aucune visite des pistes de ski de fond n'a été réalisée en forêt domaniale du Ballon d'Alsace cette année.

En revanche, le Conseil Départemental de Haute-Saône a contacté les gestionnaires pour l'entretien des pistes de la partie Planche des Belles Filles. Une rencontre le 14 octobre sur le terrain avec l'équipe technique a permis de vérifier que leur projet de travaux entrait bien dans le cadre réglementaire. Les travaux (élagage/fauchage) ont été réalisés dans la foulée de cette rencontre.

• Les refuges et chalets

- Bilan Secteur Auxelles-Haut et Lepuix :

	Date de la demande	Accord des gestionnaires	Date d'accès	Activité
Refuge de la Rougevie	24/08/2016	oui	28/08/2016	non précisé
	19/09/2016	oui	25/09/2016	non précisé
	octobre avant la montée	oui	octobre	non précisé
Chalet du Querty du haut	26/07/2016	/	23/07/2016	travaux
	10/11/2016	/	13/10/2016	travaux
	10/11/2016	/	03/11/2016	travaux
Chalet du Querty du bas	aucune demande d'accès mais présence ponctuelle de véhicules montant au refuge			

Plusieurs arrêtés préfectoraux imposent aux responsables des refuges de faire part de leur besoin d'accéder en véhicule motorisé à leur refuges / chalets pour mener un certain nombre d'activités, encadrées par ailleurs par des conventions. Le tableau ci-dessous synthétise les demandes faites aux gestionnaires de la réserve naturelle en 2016.

- Chalet de la Rougevie :

Aucune difficulté à signaler avec ce refuge ou l'association en charge de son entretien.

- Chalet du Querty du Haut :

L'association les « les amis du Querty » ont été rencontrée le 10 novembre 2016. L'association souhaitait nous faire part de leur projet de remplacement du bardage du chalet. Le compte rendu de cette rencontre est joint en **annexe 2**. Concernant l'application de l'arrêté préfectoral leur permettant de circuler en véhicule à moteur sur la chaume, l'information aux gestionnaires est réalisée par l'association, systématiquement après la montée au bâtiment. Cet état de fait ne permet aucun contrôle de cette circulation. Les gestionnaires ne sont pas satisfaits de cette situation.

- Chalet du Querty du Bas :

Depuis la mise en place de l'arrêté (leur permettant de circuler en véhicule à moteur sur la chaume pour accéder à leur bâtiment) en 2013, les propriétaires n'ont fait part d'aucune demande d'accès au chalet. Les gestionnaires ont donc souhaité faire le point avec eux au cours d'une rencontre en janvier. Trois des quatre propriétaires ont répondu présent. Nous leur avons rappelé le cadre réglementaire sur lequel nous nous étions mis d'accord en 2012/2013 concernant leur bâtiment. Ils nous ont indiqué de pas avoir souvent besoin de monter en véhicule. Malgré cette rencontre et ce rappel réglementaire, aucune demande ne nous est parvenue en 2016. Par ailleurs, les gestionnaires ont connaissance de la présence ponctuelle de véhicule à moteur à proximité du bâtiment.

- Refuge « Sailley » au Ballon de Servance :

Aucune suite n'a été donnée pour le moment au projet du propriétaire de transférer officiellement la gestion du bâtiment à une association (Cf. rapport d'activité 2015).

Les gestionnaires ont rencontré par hasard, à l'automne 2016, deux personnes qui ont à cœur de maintenir en bon état ce refuge. Ils ont notamment changé le foyer. Les gestionnaires ont proposé de les mettre en relation avec le propriétaire du bâtiment.

3.2.2. Les autres infrastructures

Les infrastructures liées à la forêt (routes forestières, ponts, places de dépôt...) sont traitées en 1.1.5.

- **La route départementale 16**

Le fauchage du bord de la route départementale 16 ont été réalisés conformément aux règles en vigueur. A priori il n'y a pas eu d'opération de curage des fossés.

- **L'antenne relais TDF**

Grâce à la rencontre de 2015, une demande d'autorisation de travaux a été présentée et validée au comité consultatif de juin. Les travaux d'entretien de cette infrastructure sont désormais encadrés par l'arrêté DDT – 2016 n°514 du 1^{er} juillet 2016. Une prise de contact avec le prestataire en charge de ces travaux permettrait de s'assurer de l'application réelle de cet arrêté.

3.2.3. Les manifestations sportives

- Manifestations sportives ayant fait l'objet d'une autorisation préfectorale :

Date Manifestation	Date réception demande en pref	Nom de la Manifestation	Organisateur	Localisation	Type
11-juin-16	03-févr-16	3 Ballons	Top club France	Ballon de Servance D16	cyclo
12-juin-16	15-déc-15	Marathon VTT des ballons	CAF Belfort	Plain des joncs	VTT
03-sept-16	23-mars-16	Grand huit Vosgien	CC Froideconche	Ballon de Servance D16	cyclo
06-sept-16	08-juin-16	semaine cyclo ASPTT Melun	ASPTT Cyclo Melun	Ballon de Servance D16	cyclo
2-oct-16	12-mai-16	TransTerritoire	Compagnie Belfort Loisirs	Querty-crête Est-démineur	VTT
23-oct-16	30-mai-16	Belfrotrail / Girotrail	Territoire Sport Nature	Planche - étang belles filles	pédestre

- **Manifestations diverses non décomptées mais ayant fait l'objet d'un échange avec les gestionnaires:**

Ces manifestations sont le plus souvent des marches militaires. Dès que l'une d'entre elles est portée à notre connaissance, nous faisons parvenir à l'organisateur un courrier rappelant les aspects réglementaires du site ainsi que des recommandations sur les itinéraires. Cette année deux des trois marches militaires ont fait l'objet d'un changement de parcours pour entrer dans le cadre réglementaire.

Date de la manifestation	Date réception demande RNBC	Nom de la Manifestation	Organisateur	Localisation	Type
08 & 09/02/2016	15-janv-16	marche militaire	adjudant Xavier Duclos	fort de Servance et GR	marche
24-avr-16	24-mars-16	Marche pour tous	Comité de jumelage / M. Chevrier	démineur/Stalon/abri du four	marche <75pietons
03-juin-16	18-mai-16	exercice militaire en terrain libre	19ème régiment du génie	crête est	marche 40 personnes
02 & 03 août 2016	30-juin-16	manœuvres militaires - formation initiale jeunes réservistes	BA116 Luxeuil Air - Régis Blaevoët	Ballon de Servance/Stalon/étang des roseaux	marche

- **Manifestations diverses ayant fait l'objet d'un refus de la part des gestionnaires :**

Aucun refus de manifestation cette année.

- **Difficultés / Discussions**

➤ Le **cahier des charges des manifestations sportives**, répondant à l'article 20 du décret de la réserve naturelle et à l'opération 412 du plan de gestion, a fait l'objet de nombreux échanges avec les acteurs concernés en 2015 (Cf. rapport d'activité 2015). En 2016, une rencontre à la sous-préfecture de Lure entre les services de l'Etat et les gestionnaires, a permis de compiler les remarques recueillies. Quelques échanges avec le CD 70 en mai ont encore été nécessaires afin de finaliser le document. Une présentation au comité consultatif en juin a permis de valider définitivement ce projet de cahier des charges. Depuis cette période, nous sommes en attente de l'arrêté préfectoral qui encadre ce texte. Il était en cours de signature à l'automne. Aucune rencontre sur cette thématique n'a été effectuée depuis le comité de juin.

Dans l'attente de l'arrivée de ce cahier des charges, les gestionnaires ont choisi d'intégrer les éléments techniques s'y trouvant dans tous les courriers adressés aux préfetures et aux organisateurs dès cette année.

L'arrêté préfectoral portant approbation du cahier des charges des manifestations sportives et concentrations de véhicules à moteur traversant la RNBC a finalement été signé le 18 janvier 2017.

➤ Au cours de l'année nous avons eu l'occasion d'échanger avec plusieurs organisateurs, toujours de manière constructive, permettant ainsi une pleine intégration des manifestations sportives dans le cadre réglementaire de la RNBC :

- M. Pabisiak, organisateur du Belfortail
- M. Godeau, organisateur de la Transterritoire
- M. Viriot, organisateur d'un canicross à Miellin
- M. Arens, organisateur du grand huit vosgien

3.2.4. Autres veilles réglementaires (action 423)

- En interne à l'ONF, un rappel général a été réalisé au printemps et à l'automne sur les différents textes en vigueur.
- Dans le cadre du suivi de l'application des décisions et autorisations prises en comité consultatif, les gestionnaires ont proposés une rencontre aux autorités militaires. Elle a eu lieu le 10 février et a permis de faire le point sur leurs travaux 2016 et évoquer leur demande à venir.
- Une rencontre avec la Compagnie Belfort Loisirs a été organisée à leur demande en janvier. Elle a permis de refaire un point précis sur les possibilités pour l'association de pratiquer la randonnée sur le territoire de la réserve naturelle.

4. INFORMATION DES PUBLICS ET ANCRAGE LOCAL

4.1. Entretien et renforcement de la signalétique réserve naturelle (opération 611)

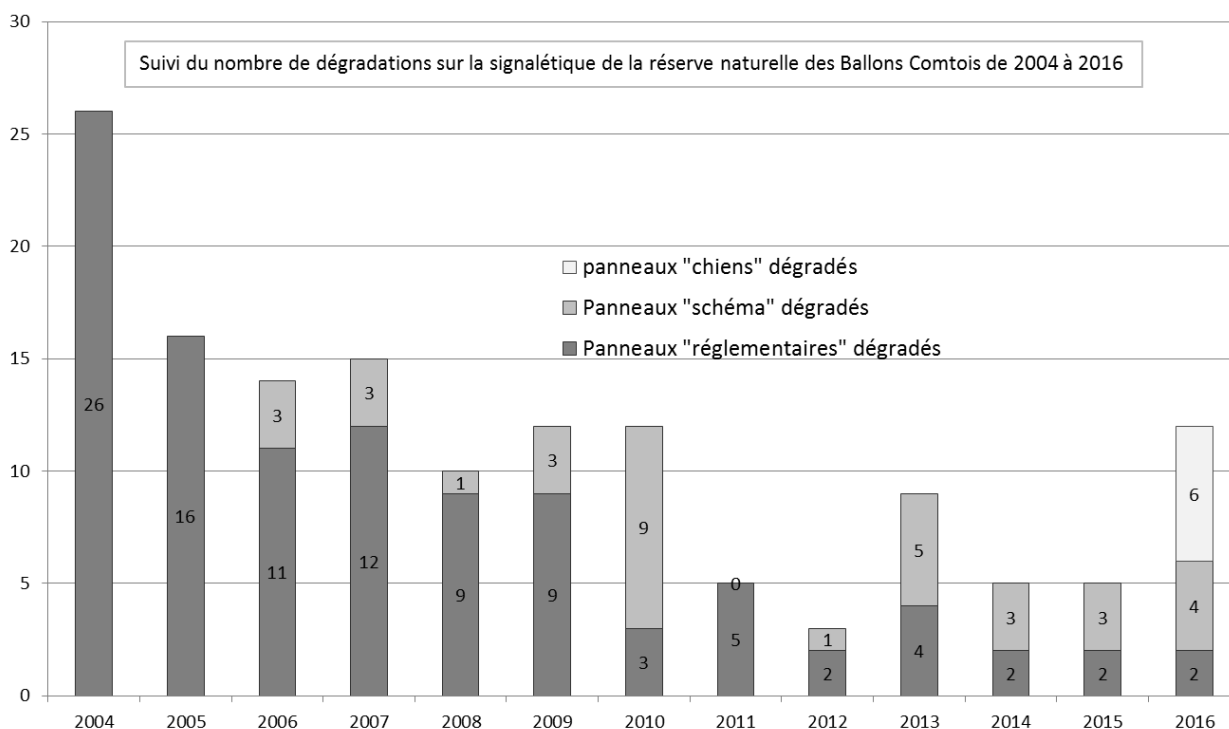
Plus de 100 panneaux sont en place en périphérie et dans la réserve naturelle afin d'informer au mieux les visiteurs de la réglementation en vigueur.

Le nombre de dégradation en 2016 est en augmentation par rapport aux dernières années. Si les dégradations au niveau des panneaux « réglementaires » et « schéma » sont stables, ce sont sans surprise les panneaux d'interdiction des chiens, installés en 2015, qui ont subi une forte dégradation lors de cette première année de pose. Plus de la moitié d'entre eux ont été arrachés au moins une fois.



Les crédits attribués en 2016 dans le cadre spécifique de l'OMT 61, ont été utilisés à l'automne pour :

- Remettre en état plusieurs panneaux « réglementaire » et « schéma » dans les secteurs du ballon de Servance et de la Grande Goutte
- Remettre en état environ 7 kilomètres de périmètre (sur 52 km)
- Poser un nouveau panneau « schéma » dans le secteur du Ballon de saint Antoine
- Repositionner les panneaux « schéma » dans le secteur de la Tête Charborue.



4.2. Communication (opération 612)

4.2.1. Outils de communication

- Site internet :

Une première réunion préparatoire en vue de la refonte du site internet a été organisée à l'échelle des 4 RNN gérée ou cogérée par le parc. Elle devrait déboucher sur une demande de budget « études et travaux » des 4 RNN pour l'année 2017.

- Azuré :

Comme chaque année, deux numéros de la revue des gestionnaires des milieux naturels remarquables de Franche-Comté sont parus. Les gestionnaires de la RNBC ont contribué dans le numéro 21, spécial « coopérations et synergies » avec un article sur le partenariat entre ONF et PNRBV.



4.2.2. Autre communication interne

L'azuré, ainsi que le rapport d'activité ont été diffusés au sein du pôle environnement du PNRBV et aux différents services et personnels de terrain de l'ONF, agence NFC et autres.

L'accent a également été mis cette année sur l'information et l'échange avec plusieurs personnels de l'ONF :

- Les personnels de terrain de trois unités territoriales ONF (UT Plancher-Giromagny, UT Servance et UT Haute-Moselle) ont été rencontrés pour présenter le nouveau plan de gestion ainsi que le rapport d'activité 2015.

- Une présentation au service forêt de l'agence ONF Nord Franche-Comté a également été faite à l'occasion d'une réunion de service.

- Plusieurs échanges ont eu lieu concernant l'application plus stricte de la réglementation à mettre en place lors des tournées de surveillance.

- L'aménagiste de la forêt communal de Lepuix a été rencontré en amont de l'écriture du plan.

- Plusieurs points d'information sur la réglementation ou la gestion des milieux naturels ont été fait à des « nouveaux » arrivants.

4.2.3. Bilan Presse

A la connaissance des gestionnaires, un seul article de presse a mentionné la RNBC. Il a été rédigé suite à la visite de la délégation indienne fin septembre.

4.3. Animations scolaires et grand public (opérations 621 et 622)

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des animations encadrées par les gestionnaires en 2016.

Date	Etablissement	Niveau	Nb. de part.	terrain	Salle	Remarques / sujet
10 mai	master européen "Erasmus mundus"	ingénieur	7	1	0	tournée française organisé par agroparistech
06/06	Université de Franche-Comté	Bac+5	15	0	0,5	
09/06	Service forestier d'Inde- 1 ^{ère} session	Technicien et ingénieur	20	0,5 jour	/	15 jours en France ; organisé par ONFI
30/06	Ecole d'Auxelle-Bas	20	30	0,5 jour	/	
13/09	Université de Franche-Comté	Master 1	12	1 jour	/	Présentation de la RNBC
29/09	Service forestier d'Inde- 2 ^{ème} session	Technicien et ingénieur	20	0,5 jour	/	15 jours en France ; organisé par ONFI
30/09	RNN Petite camargue	Tt niveau	15	1 jour	/	Sortie annuelle des Pers.tech et administratif
10/10	Gembloux agro bio tech/ université de Liège	ingénieur	8	0,5 jour	/	Dans le cadre d'une semaine en France
21/10	Agroparistech – ENGREF	Bac +7	9	1 jour	/	Dans le cadre d'une semaine de terrain



5. GESTION ADMINISTRATIVE & RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

5.1. Comité consultatif

Le comité s'est réuni une seule fois le 8 juin à la mairie de Haut-du-Them. Outre les points récurrents (demandes d'autorisation, présentation des programmes de coupes et travaux forestiers...), deux éléments importants ont été validés par le comité consultatif :

- Le projet définitif de cahier des charges des manifestations sportives.
- Le plan de gestion du Ballon de Servance

• Les autorisations obtenues en 2016 :

Autorisation pour l'ONF de procéder à la réfection du Pont du Stalon en forêt domaniale de Saint-Antoine.	Travaux réalisés
Autorisation pour l'ONF de réaliser l'entretien de la route forestière de l'Aigual par l'utilisation d'un broyeur.	Travaux réalisés
Autorisation pour l'ONF de procéder à la pose d'un insert au refuge de la Grande Goutte.	Travaux réalisés
Autorisation pour Télévision de France de réaliser les travaux annuels d'entretien de l'emprise de l'antenne située au Ballon de Servance.	Arrêté encadrant les travaux pris en juillet 2016
Autorisation pour les autorités militaires de réaliser sur l'emprise de leur terrain, l'entretien des fossés situés à l'intérieur et à l'extérieur de la clôture, par curage annuel.	Autorisation permanente
Autorisation pour les autorités militaires de réaliser les travaux de réfection de la route d'accès au Fort.	Projet 2017
Autorisation pour la Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard de prélever des espèces végétales et de sortir des sentiers balisés lors de sa sortie au Ballon de Servance en juin.	Sortie réalisée
Autorisation pour le CROC de poser des pièges photo dans le cadre de son suivi Lynx sur le massif vosgien pour l'année 2016.	Suivi réalisé
Autorisation donnée à François Thierry de la SHNPM d'accéder à la tourbière de Bravouse et de prélever une espèce du genre « hétérocope » à des fins de détermination par le Museum National d'Histoire Naturelle.	Prélèvement réalisé
Autorisation pour la BLAM de prélever des espèces de lichens à des fins de détermination dans le cadre d'une sortie en septembre encadrée par les gestionnaires.	Sortie réalisée

• Les autorisations obtenues les années précédentes encore en cours :

Année de demande	Intitulé	Année d'utilisation
2015	Autorisation de mener des travaux de réfection de la toiture du fort de Servance, en réalisant un toit végétalisé mais avec uniquement « <i>Sedum album</i> » comme espèce végétale (vérification par le CBNFC).	Travaux réalisés en 2016
2015	Autorisation pour l'ONF d'installer des enclos/exclos en forêt domaniale de Saint-Antoine afin de comparer les dynamiques de régénération avec et sans la pression des cervidés.	Travaux réalisés en 2016

5.2. Mouvement de personnel

5.2.1. Personnel

- Côté PNRBV : Arrivée d'Emmanuelle Hans en janvier, conservatrice de la réserve naturelle du Frankenthal-Missheimle et coordinatrice de l'équipe « réserve naturelle ».
- Côté ONF : Départ à la retraite de Sylvain Albrecht, responsable de l'UT de Plancher/Giromagny. Son remplaçant arrivera début février 2017.

5.2.2. Stagiaires

Aucun stagiaire n'a été encadré en 2016.

5.3. Mutualisation entre les réserves naturelles

Date	Thème	Lieu	Nb Homme / jour
04/03	Réunion administrative inter réserves de Franche-Comté	Besançon	2
10/03, 10/05 et 04/10	Comité de rédaction et relecture de l'Azuré	Besançon	2,5
08/09	Tournées de surveillance sur les RNN Hautes Vosges	RNNHV	3
07/06	Inter Réserve Franche-Comté	Champlitte	2
22/11	Groupe forêt RNF	Remoray	1

5.4. Mutualisation avec Natura 2000

Plusieurs journées de terrain ont eu lieu entre personnels Réserve Naturelle, Natura 2000 et ONF afin de définir un projet d'îlot de sénescence dans les parcelles 3 et 4 de la Forêt Communale de Lepuix. Les arbres éligibles ont été inventoriés et cartographiés sur une surface de près de 7 ha et une proposition de contrat sera faite au conseil municipal de la commune au premier semestre 2017.

5.5. Formation du personnel

Dates	Thème	Lieu	Personnel ayant bénéficié de la formation
13/01	Formation « compte rendu de procès-verbaux »	Wildenstein	PNRBV

5.6. Autres relations partenariales et ouverture sur l'extérieur

- 24 mars : participation au suivi gélinotte sur le massif du Grand Ventron.
- 19 mai : rencontre avec la gendarmerie de Champagny.
- 26 mai : réunion des gestionnaires de RNN de Franche-Comté sur le lien Sigogne/Serena.
- 3 juin : rencontre avec le chef de brigade de l'ONCFS 90 pour faire un point sur nos activités respectives.
- 17 juin : participation à une réunion d'information du CROC à Mulhouse.
- 20 juin : participation aux rencontres organisées par le CD90 sur la thématique des sports de pleine nature.
- 23 et 24 juin : rencontre de la responsable nationale des OGS en lien avec le projet d'OGS Ballon d'Alsace.
- 7 juillet : rencontre de la SMPM pour préparer un projet d'étude en 2017.
- 25 juillet : rencontre d'un propriétaire forestier privé qui pensait que sa forêt était dans la RNBC.
- Été : échange avec un personnel de l'IGN en charge d'un inventaire forestier sur une placette de 20 ares en FD Saint-Antoine.
- 5 décembre : rencontre avec le conservatoire botanique pour préparer un projet d'étude en 2017.
- 8 décembre : réunion du réseau loup-lynx à Epinal.
- 16 décembre : réunion de terrain avec le conseil départemental de Haute Saône sur le développement de la Planche des Belles Filles.

6. BILAN FINANCIER 2016

Bilan ONF

Convention 2016 de financement DREAL - "Application du plan de gestion de la réserve naturelle nationale des Ballons Comtois"											73 700 €
Ref.	Actions	Priorité	Projet 2016	Réalisation	temps passé en 2016	frais de personnel	frais de mission	prestation de service	acquisition de matériel	frais divers	
OLT 1 Assurer un état de conservation optimal pour les habitats et les espèces à forte valeur patrimoniale											
OMT 11 Suivre et préserver les espèces rares et/ou menacées en cohérence avec leur aire de présence sur le massif vosgien (hors grand tétras)											
111	Réaliser les suivis des papillons de jour sur le Rossely et le Ballon de Servance et des espèces remarquables d'odonates et d'orthoptères	1	Papillons : début du suivi sur le Ballon de Servance Odonate : inventaire par récolte d'exuvies sur la tourbière du Rossely chouettes et oiseaux prairiaux : prospection / gélinotte : recherche de secteurs favorables	50%	5,26	1 630 €	210 €				
112	Mener des prospections, inventaires ou suivis sur les espèces d'oiseaux patrimoniales de la réserve naturelle	2		0%							
113	Réaliser le suivi et assurer la préservation des 4 espèces végétales suivantes : Lycopode des Alpes, Lycopode inondé, polystic de Braun, Orchis blanchâtre	1	Suivi lycopode des Alpes avec le CBNFC et prospections Polystic de Braun	100%							
114	Répertorier les stations des 7 espèces végétales de niveau 2 et appliquer une gestion qui leur est favorable	2	Suivant les opportunités	/							
OMT 12 Assurer une gestion conservatoire des chaumes, plains et prairies											
121	Suivre l'évolution de la végétation des milieux prairiaux	1	Suivi botanique sur la chaume du Beurey	/	8,14	2 524 €	326 €				
122	Elaborer et mettre en œuvre un document de gestion conservatoire pour le site du Ballon de Servance	1	Mise en œuvre des actions prévues dans le PG, dont la coupe de la régénération d'épicéas autour des stations à lycopode des Alpes	50%							
123	Continuer la prospection faunistique et floristique sur l'ensemble des chaumes, plains et prairies, pour, le cas échéant, adapter la gestion	3	Finaliser l'inventaire bryophyte engagé en 2015	100%							
124	Mettre en œuvre une gestion pastorale et/ou des actions de génie écologique permettant le maintien de l'ouverture des chaumes, plains ou prairies	1	Coupe de ligneux sur la chaume du Beurey	80%							
OMT 13 Assurer une gestion conservatoire des milieux tourbeux et de leur bassin versant											
131	Mettre en œuvre et renouveler le plan de gestion des tourbières du Rossely	1	Continuer le suivi photo, réaliser le premier recueil des données issues des enregistreurs et la maintenance du matériel	100%	7,79	2 415 €	312 €				
132	Suivre l'évolution des habitats tourbeux d'intérêt communautaire prioritaire	3	/	/							
133	Continuer la prospection faunistique et floristique sur l'ensemble des sites tourbeux, pour, le cas échéant, adapter la gestion	2	/	/							
134	Mener des actions de gestion des sites tourbeux en fonction de leur évolution et de l'amélioration de la connaissance	3	/	/							
OLT 2 Favoriser le caractère naturel et une diversité optimale sur l'ensemble du massif forestier											
OMT 21 Favoriser, sur l'ensemble du massif forestier, la représentation des stades sylvo-génétiques terminaux ou des arbres à forte valeur écologique											
211	Négocier, si nécessaire, avec les propriétaires et leurs gestionnaires les niveaux de maintien de bois mort et d'arbres à forte valeur écologique	2	Selon les états d'assiette de l'année	100%	5,13	1 590 €	205 €				
212	Mettre en place des îlots de sénescence	2	Poursuivre la démarche engagée avec la commune de Lepuix	75%		5 495 €	709 €				
OMT 22 Appliquer une sylviculture favorable à la biodiversité											
221	Elaborer des consignes et échanger sur les techniques d'exploitation en amont du martelage de manière collégiale	1	Action récurrente en domaniale. Initier la démarche en forêt communale	100%	17,73						
222	Porter à la connaissance des propriétaires et de leurs gestionnaires, les enjeux environnementaux et la réglementation sur les parcelles prévues en coupe	1	Action récurrente en lien avec les états d'assiette de l'année	100%							
223	S'impliquer à chaque révision d'aménagements forestiers et plans simples de gestion pour une cohérence avec le plan de gestion de la réserve	1	Participer à la phase terrain pour la forêt de Lepuix. Anticiper la révision pour la forêt de la Goutte Louis	50%							
OMT 23 Suivre l'état de conservation des habitats forestiers											
231	Mettre en œuvre le 2ème passage du protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières	1	/	/	-						
232	Améliorer la connaissance des habitats forestiers marginaux d'intérêt communautaire prioritaire (tiliales, érabiales, ripisylvies, éboulis boisés...)	3	/	/							
233	Evaluer l'effet réserve naturelle en comparant les résultats de la réserve naturelle des Ballons Comtois avec ceux hors réserve	3	/	/							
OMT 24 Minimiser les impacts des infrastructures et des activités humaines existantes par un entretien et une utilisation cohérents avec les objectifs de la réserve											
241	Encadrer l'utilisation et l'entretien des infrastructures humaines existantes (refuges, ligne EDF, TDF, RD 16...)	2	Passage en comité de la demande d'entretien de l'antenne TDF au Ballon de Servance	100%	4,75	1 471 €	190 €				
242	Recenser et le cas échéant lutter contre les espèces invasives	1	veille	100%							
OLT3 Augmenter la viabilité de la sous-population de grand tétras des Ballons Comtois, en tant que noyau vosgien de population											
OMT 31 Assurer la quiétude des zones vitales											
311	Obtenir, le plus souvent possible, l'application de la période de quiétude (15 décembre-14 juillet)	1	Action récurrente, en fonction des dossiers qui émergent	/	7,76	2 405 €	310 €				
312	Adapter l'activité de chasse aux enjeux de quiétude	1	Organisation d'une rencontre du groupe chasse	100%							
OMT 32 Préserver et améliorer des habitats (potentiellement) favorables											
321	Accompagner la mise en œuvre d'une sylviculture favorable au grand tétras sur l'ensemble de la réserve naturelle	1	Action récurrente, en fonction des états d'assiette de l'année	100%	3,66	1 133 €	146 €				
322	Réaliser des actions d'amélioration de l'habitat des tétraonides	2	Amélioration attendu dans le secteur du Beurey en lien avec l'action 124	100%							
OMT 33 Connaître et suivre l'espèce et son habitat											
331	Suivre annuellement la sous-population de grand tétras des Ballons Comtois	1	9 secteurs à suivre en 2016 toujours en lien avec l'étude génétique	100%	15,35	4 760 €	614 €				
332	Evaluer la qualité de l'habitat d'espèce du grand tétras à l'échelle de l'ensemble de la réserve naturelle	2	/	/							

[illegible]

Bilan PNRBV

Convention 2016 de financement DREAL - "Application du plan de gestion de la réserve naturelle nationale des Ballons Comtois"										57 370 €	Réalisation	temps passé en 2016	coût de personnel	coût de mission	présentation de service	acquisition de matériel	frais divers
Ref	Actions	Priorité	Projet 2016														
OLT 1	Assurer un état de conservation optimal pour les habitats et les espèces à forte valeur patrimoniale																
OMT 11	Suivre et préserver les espèces rares et/ou menacées en cohérence avec leur aire de présence sur le massif vosgien (hors grand tétras)												20,70	4 761 €	290 €		
111	Réaliser les suivis des papillons de jour sur le Rossely et le Ballon de Servance et des espèces commensales d'odonates et d'orthoptères	1	Papillons : début du suivi sur le Ballon de Servance Odonates : inventaire par récolte d'exosques sur la tourbière du Rossely										50%				
112	Mener des prospections, inventaires ou suivis sur les espèces d'oiseaux patrimoniales de la réserve naturelle	2	chouettes et oiseaux prédateurs : prospection / géolocalisation : recherche de secteurs favorables										0%				
113	Réaliser le suivi et assurer la préservation des 4 espèces végétales suivantes : Lycopode des Alpes, Lycopode monté, Polystic de Braun, Orchis blanchâtre	1	Suivi lycopode des Alpes avec le CENFC et prospections Polystic de Braun										100%				
114	Répertoire les stations des 7 espèces végétales de niveau 2 et appliquer une gestion qui leur est favorable	2	Suivant les opportunités										/				
OMT 12	Assurer une gestion conservatoire des chaumes, plaines et prairies												18,60	4 278 €	260 €		
121	Suivre l'évolution de la végétation des milieux prairiaux	1	Suivi botanique sur la chaume du Beurey										/				
122	Elaborer et mettre en œuvre un document de gestion conservatoire pour le site du Ballon de Servance	1	Mise en œuvre des actions prévues dans le PC, dont la coupe de la régénération d'espèces autour des stations à lycopode des Alpes										50%				
123	Continuer la prospection faunistique et floristique sur l'ensemble des chaumes, plaines et prairies, pour le cas échéant, adapter la gestion	3	Finaliser l'inventaire bryophyte engagé en 2015										100%				
124	Mettre en œuvre une gestion pastorale et/ou des actions de génie écologique permettant le maintien de l'ouverture des chaumes, plaines ou prairies	1	Coupe de ligneux sur la chaume du Beurey										80%				
OMT 13	Assurer une gestion conservatoire des milieux tourbeux et de leur bassin versant												3,00	690 €	42 €		
131	Mettre en œuvre et renouveler le plan de gestion des tourbières du Rossely	1	Continuer le suivi photo, réaliser le premier recensement des données issues des enregistreurs et la maintenance du matériel										100%				
132	Suivre l'évolution des habitats tourbeux d'intérêt communautaire prioritaire	3	/										/				
133	Continuer la prospection faunistique et floristique sur l'ensemble des sites tourbeux, pour le cas échéant, adapter la gestion	2	/										/				
134	Mener des actions de gestion des sites tourbeux en fonction de leur évolution et de l'amélioration de la connaissance	3	/										/				
OLT 2	Favoriser le caractère naturel et une diversité optimale sur l'ensemble du massif forestier																
OMT 21	Favoriser sur l'ensemble du massif forestier, la représentation des stades sylvoécologiques, terminaux ou des arbres à forte valeur écologique												11,20	2 597 €	158 €		
211	Négocier, si nécessaire, avec les propriétaires et leurs gestionnaires les niveaux de maintien de bois mort et d'arbres à forte valeur écologique	2	Selon les états d'assiette de l'année										100%				
212	Mettre en place des fûts de sénescence	2	Poursuivre la démarche engagée avec la commune de Lepoux										75%				
OMT 22	Appliquer une sylviculture favorable à la biodiversité												12,30	2 829 €	172 €		
221	Elaborer des consignes et échanger sur les techniques d'exploitation en amont du maréage de manière collégiale	1	Action récurrente en domaniale. Inter la démarche en forêt communale										100%				
222	Porter à la connaissance des propriétaires et de leurs gestionnaires, les enjeux environnementaux et la réglementation sur les parcelles prévues en coupe	1	Action récurrente en lien avec les états d'assiette de l'année										100%				
223	S'impliquer à chaque révision d'aménagements forestiers et plans simples de gestion pour une conférence avec le plan de gestion de la réserve	1	Participer à la phase terrain pour la forêt de Lepoux. Anticiper la révision pour la forêt de la Goutte Louis										50%				
OMT 23	Suivre l'état de conservation des habitats forestiers																
231	Mettre en œuvre le 2ème passage du protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières	1	/										/				
232	Améliorer la connaissance des habitats forestiers marginaux d'intérêt communautaire prioritaire (litières, érablières, rpiyolées, éboulis boisés...)	3	/										/				
233	Evaluer l'effet réserve naturelle en comparant les résultats de la réserve naturelle des Ballons Comtois avec ceux hors réserve	3	/										/				
OMT 24	Minimiser les impacts des infrastructures et des activités humaines existantes par un entretien et une utilisation cohérents avec les objectifs de la réserve												4,50	1 035 €	63 €		
241	Encadrer l'utilisation et l'entretien des infrastructures humaines existantes (refuges, ligne EDF, TDF, RD 16...)	2	Passage en comité de la demande d'entretien de l'antenne TDF au Ballon de Servance										100%				
242	Recenser et le cas échéant lutter contre les espèces invasives	1	veille										100%				
OLT 3	Augmenter la viabilité de la sous-population de grand tétras des Ballons Comtois, en tant que moyen végétal de population																
OMT 31	Assurer la qualité des zones vitales												8,20	1 886 €	115 €		
311	Obtenir, le plus souvent possible, l'application de la période de quiétude (15 décembre-14 juillet)	1	Action récurrente, en fonction des dossiers qui émergent										/				
312	Adapter l'activité de chasse aux enjeux de quiétude	1	Organisation d'une rencontre du groupe chasse										100%				
OMT 32	Préserver et améliorer des habitats (potentiellement) favorables												16,40	3 772 €	230 €		
321	Accompagner la mise en œuvre d'une sylviculture favorable au grand tétras sur l'ensemble de la réserve naturelle	1	Action récurrente, en fonction des états d'assiette de l'année										100%				
322	Réaliser des actions d'amélioration de l'habitat des tétraonides	2	Amélioration attendue dans le secteur du Beurey en lien avec l'action 124										100%				
OMT 33	Connaître et suivre l'espèce et son habitat												12,50	2 875 €	175 €		
331	Suivre annuellement la sous-population de grand tétras des Ballons Comtois	1	9 secteurs à suivre en 2016 toujours en lien avec l'étude génétique										100%				
332	Evaluer la qualité de l'habitat d'espèce du grand tétras à l'échelle de l'ensemble de la réserve naturelle	2	/										/				

[illegible]

7. ANNEXES



Annexe 1 - Relevé de décisions du 26 avril 2016 – Réunion portant sur le bilan de la saison de pâturage 2015 et le programme 2016.

Présents :

- S. Gouat (exploitante agricole)
- Mairie d'Auxelles-Haut : Mme le Maire, A. Zigler, A. Peltier
- Réserve Naturelle Ballons Comtois : S. Coulette (PNRBV) et L. Lallement (ONF)

Bilan de la saison de pâturage 2015

Pour l'année 2015, un pâturage précoce par un troupeau ovin était autorisé dès le 15 mai. Il a été finalement mené à partir du 23/05/15 par Sandrine Gouat qui indique que la saison de pâturage s'est globalement bien déroulée.

Les gestionnaires font remarquer qu'ils sont montés sur la chaume le 09/06/15 et que les moutons étaient en dehors du parc mobile et que les vaches étaient déjà présentes sur la chaume (contre le 15 juin d'après la convention).

Une zone test d'arrachage des genêts a été traitée par Emilien Zimmermann (débardeur à cheval). Il est convenu que la surface travaillée est faible au regard du temps passé : il faut trouver une autre solution pour faire régresser le genêt à balai.

En revanche, les 2 années de passage du brise fougère ont permis de faire régresser de manière significative la fougère aigle, il est convenu que l'opération mérite d'être renouvelée.

Enfin, une porte et 2 portillons ont été achetés avec des crédits réserve naturelle au cours de l'année et sont actuellement stockés chez Sandrine Gouat.

Programme 2016

1. la gestion de la fougère aigle et du genêt à balai

Concernant la fougère aigle, les gestionnaires ont obtenu le budget pour faire intervenir le brise fougère tracté par un cheval (toujours par Emilien Zimmermann) en 2016 et 2017. Un bilan sera dressé fin 2017.

Concernant le genêt, l'agricultrice se propose de mener une intervention mécanisée avec un tracteur équipé d'un girobroyeur là où l'accès le permet. Les gestionnaires et la commune y sont favorables, l'intervention pourra avoir lieu aux alentours du 15 mai : elle prévoindra A. Peltier et S. Coulette pour qu'ils soient présents lors de l'opération.

Parallèlement, des moutons seront parqués à partir du 15 mai prioritairement dans les secteurs où le tracteur n'aura pas pu passer.

2. Les portes d'entrées sur la chaume et la clôture

Un arbre est tombé sur la clôture, sur la commune de Giromagny : il est convenu que l'agricultrice le débite et laisse les morceaux sur place. Les gestionnaires se chargent de prévenir l'agent ONF en charge de la forêt.

En ce qui concerne la porte et les 2 portillons, Sandrine Gouat s'engage à les poser avant le début de la saison de pâturage 2016. Une porte et un portillon seront installés à l'entrée de la chaume en bas, et un portillon à l'entrée en haut. La localisation précise est à déterminer en fonction des besoins d'accès à la chaume pour l'agricultrice. Les gestionnaires n'ont pas d'attente particulière et laissent donc le choix à l'agricultrice. A terme, tous les autres accès à la chaume devront être condamnés (à minima dès 2016 l'accès à l'ancien sentier de randonnée sera condamné).

3. Projet de réouverture de la chaume

L'entreprise Pasquier est actuellement subventionnée pour exploiter les bois difficiles d'accès, comme c'est le cas dans la partie ouest / sud-ouest de la pâture, à l'intérieur de la clôture. Les gestionnaires, ne sont pas opposés à une opération de réouverture dans ce secteur (coupe de hêtre de faible diamètre principalement), mais conseille à la commune de prendre le temps de bien préparer le projet. Afin de mener une première évaluation du chantier, M. Peltier contacte l'entreprise Pasquier pour convenir d'un rendez-vous et auquel seront également conviés les gestionnaires de la réserve.



Annexe 2 - Compte-rendu de la rencontre du 10/11/16 à Plancher-Bas

Objet : Echanges sur le projet de remplacement du bardage.

les gestionnaires de la réserve : Lydie LALLEMENT (ONF), Sébastien COULETTE (PNRBV).

Présents :

L'association "les amis du Querty" : Claude Lemarquis (président), Jean-Charles Py (président adjoint) et un membre de l'association.

La commune d'Auxelles-Haut : un conseiller municipal

Changement du bardage

Le bardage en place est ancien et il a été cloué en pointe acier. Donc entre le bois qui pourri et les clous qui rouillent, il y a un risque de chute de l'ancien bardage. Le démontage est donc nécessaire. Par contre l'absence de crépi sous le bardage actuel nécessite la pose d'un nouveau bardage pour maintenir l'étanchéité du bâtiment. Le bardage est préféré à la mise en œuvre d'un crépi pour des raisons esthétiques.

Le projet : Remplacement à l'identique c'est à dire sur les faces portant déjà du bardage, pose à l'horizontale, sur lattage bois.

Matériaux : bois brut, douglas 24 mm d'épaisseur sans traitement + écran sous toiture en dessous.

Circulation en véhicule à moteur : a priori les matériaux et l'échafaudage seront acheminés en véhicule léger type 4*4 avec une remorque ; en cas de difficulté, l'emploi d'un tracteur agricole pourrait être nécessaires.

Quelques allers-retours seront nécessaires, mais il est difficile d'évaluer le nombre exact.

Période de travaux : demande d'autorisation du 15 juillet 2017 au 15 décembre 2018. Le chantier ne devrait durer que quelques jours au total ; mais l'association souhaite se laisser la possibilité d'intervenir sur 2 ans.

Ancien matériaux : aucun brulage et aucun stockage des anciens matériaux à l'extérieur sur place.

Conclusion :

Les gestionnaires de la réserve proposent de formuler la demande de travaux sur cette base pour une présentation en comité début 2016.

Le président de l'association prévoit de faire une déclaration de travaux en mairie. Il prévoit également de faire des demandes de subvention pour financer ces travaux au conseil départemental 90, au PNRBV et à la commune.

Point sur la circulation en véhicule à moteur

Les gestionnaires signalent qu'ils ont à cette date un seul signalement de montée au chalet en véhicule à moteur par l'association (en juillet) sur les 6 possibilités offertes par l'arrêté préfectoral.

L'association indique qu'ils sont montés une fois en octobre et qu'un mail a été envoyé a priori.

Les gestionnaires indiquent avoir eu un signalement de la présence d'un 4*4 bleu sur le site le 03 novembre.

L'association ne semble pas être montée récemment.

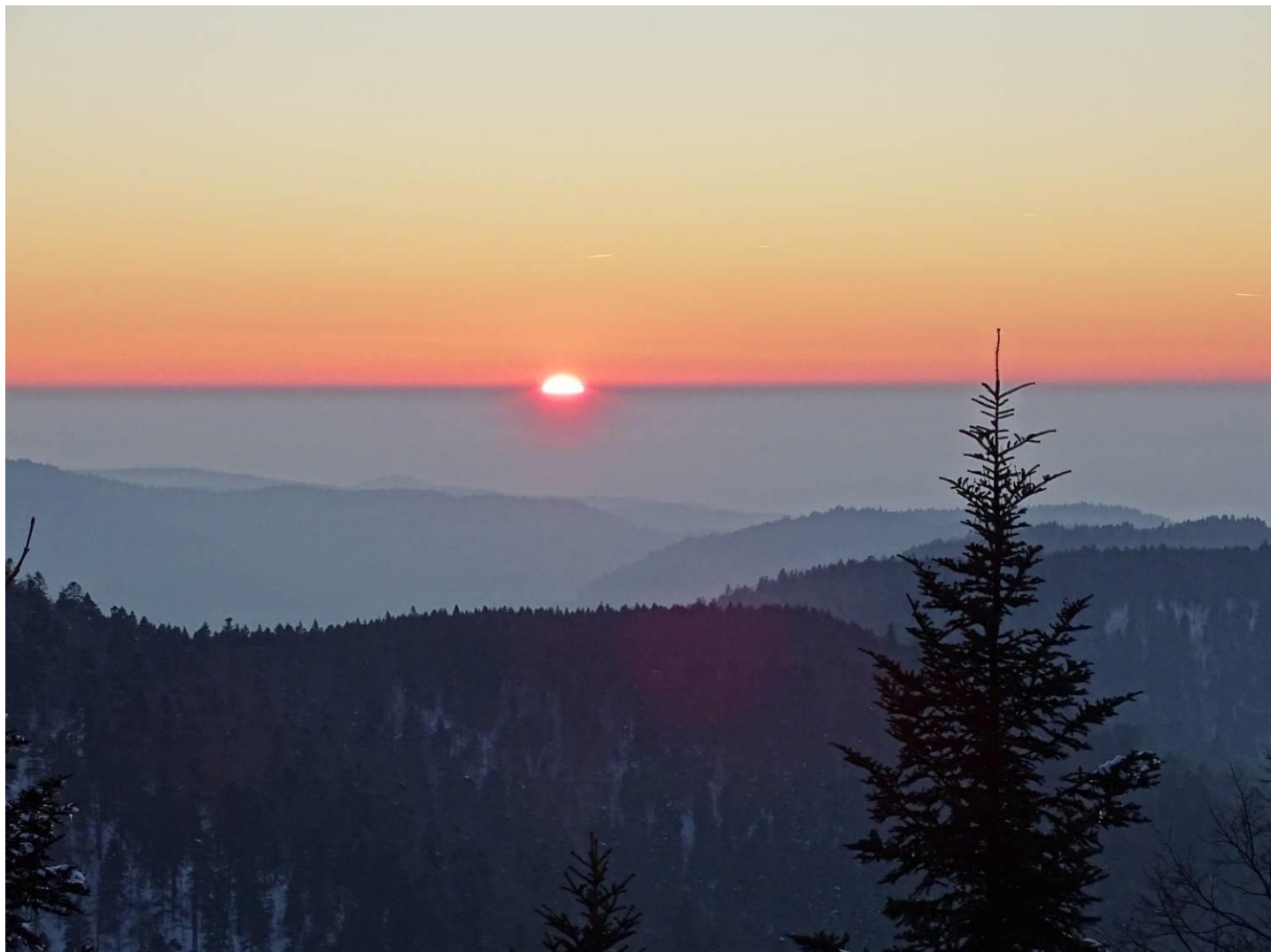
A noter : suite à cette rencontre M. Lemarquis nous a fait parvenir le soir même un mail signalant la montée au chalet en véhicule les 13 octobre et 3 novembre. Il a indiqué que ses deux mails étaient restés dans le dossier « brouillon » de sa messagerie, et non envoyés.

Point divers

L'association indique qu'il reste des bois griffés dans la parcelle R situés à côté de la chaume. Ces bois avaient été griffés par Paul Noël. Mais l'association n'avait pas tout coupé encore car ils n'ont pas assez de place de stockage dans le refuge.

L'association prévoit de faire une nouvelle coupe en 2017.

Sur ce point les gestionnaires prévoient de faire part de ce projet à l'agent forestier en charge de ce secteur.



OFFICE NATIONAL DES FORETS

Agence Nord Franche-Comté
3 rue Parmentier - BP 14
70201 LURE Cedex

Téléphone :
03 84 30 09 78
Télécopie :
03 84 62 96 19

PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Espace Nature Culture
Château-Lambert
70440 HAUT-DU-THEM CHATEAU-LAMBERT

Téléphone :
03 84 20 49 84